



Strasbourg le 5 juin 2015

CDL-PL-OJ(2015)002ann  
Or. Engl

**COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT**  
**(COMMISSION DE VENISE)**

**103<sup>e</sup> SESSION PLÉNIÈRE**  
**Venise, Scuola Grande di San Giovanni Evangelista**  
**Venise, vendredi 19 juin 2015 (9h00-18h00) à**  
**samedi 20 juin 2015 (9h00-13h00)**

**PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTE**

**Vendredi 19 juin 2015**

9h00-10h45

*Session d'ouverture**Coopération avec les organes du Conseil de l'Europe**Suites données aux précédents avis de la Commission de Venise**Discussion et adoption des avis concernant des Etats***1. Adoption de l'ordre du jour****2. Communication du Président**

Le Président présentera ses activités récentes (voir le document [CDL\(2015\)026](#)).

**3. Communication du Bureau élargi**

La Commission sera informée des discussions qui auront lieu lors de la réunion du Bureau élargi du 18 juin 2015.

**4. Communication du Secrétariat****5. Coopération avec le Comité des Ministres**

Dans le cadre de sa coopération avec le Comité des Ministres, la Commission tiendra un échange de vues avec l'Ambassadeur Almir Šahović, Représentant permanent de la Bosnie-Herzégovine auprès du Conseil de l'Europe, Président des délégués des Ministres, avec l'Ambassadeur Dirk van Eeckhout, Représentant permanent de la Belgique auprès du Conseil de l'Europe et avec l'Ambassadeur Iraklis Asteriadis, Représentant permanent de la Grèce auprès du Conseil de l'Europe.

**6. Coopération avec l'Assemblée parlementaire**

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Jean-Claude Mignon, Ancien Président de l'Assemblée parlementaire, et avec M. Arcadio Diaz Tejera, Membre de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, sur la coopération avec l'Assemblée.

Les avis sur la Hongrie et l'Ukraine (lustration) (voir les points 10 et 13) entrent dans le cadre de la coopération avec l'Assemblée parlementaire.

**7. Coopération avec le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe**

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Andreas Kiefer, Secrétaire Général du Congrès et avec M. Alain Delcamp, ancien Président du groupe d'experts indépendants, conseiller du Congrès sur les questions constitutionnelles.

**8. Suites données aux précédents avis de la Commission de Venise**

La Commission sera informée des suites données aux avis suivants :

Mémoire Amicus Curiae pour la Cour constitutionnelle de Moldova sur certaines dispositions de la loi relative à la vérification de l'intégrité professionnelle ([CDL-AD\(2014\)039](#)) ;

Avis conjoint sur le projet de loi relatif au ministère public de la République de Moldova ([CDL-AD\(2015\)005](#)) ;

Avis conjoint sur le nouveau projet de code électoral de la Géorgie ([CDL-AD\(2011\)043](#));

Avis conjoint sur des projets d'amendements à la loi relative au financement des activités politiques de Serbie ([CDL-AD\(2014\)034](#)) ; voir également le document [CDL-REF\(2015\)019](#) ;

Avis sur la procédure de nomination des juges à la Cour constitutionnelle en période de transition présidentielle en République slovaque ([CDL-AD\(2014\)015](#)) ;

Les projets d'avis sur l'Arménie, le Kirghizstan et l'Ukraine (voir les points 9, 12 et 10) font suite à des avis précédents adoptés par la Commission concernant ces pays.

## 9. Arménie

La Commission sera informée de la coopération avec les autorités sur la réforme constitutionnelle, en particulier sur la réunion sur le projet d'amendements aux deux premiers chapitres de la Constitution de l'Arménie ([CDL-REF\(2015\)014](#)) qui s'est tenue à Paris les 18-19 mai 2015. La Commission est invitée à autoriser les rapporteurs (M. Bartole, M. Endzins, M. Grabenwarter, Mme Khabrieva, M. Tanchev et M. Tuori) à envoyer l'avis préliminaire sur le projet d'amendements à la Constitution aux autorités avant son adoption à la session d'octobre.

La Commission sera informée de la demande de la part du Médiateur de l'Arménie pour un avis sur le projet de loi sur le Médiateur.

10h45-11h00	<i>Pause-café</i>
11h00-13h00	<i>Discussion et adoption des avis concernant des Etats (suite)</i>

## 10. Ukraine

M. Oleksiy Filatov, Chef adjoint de l'Administration du Président, Secrétaire de la Commission constitutionnelle de l'Ukraine informera la Commission de l'avancement de la réforme constitutionnelle. La Commission pourrait être invitée à autoriser les rapporteurs à envoyer l'avis préliminaire sur le projet d'amendements à la Constitution aux autorités avant son adoption à la session d'octobre.

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Volodymyr Groysman, Président du parlement de l'Ukraine, et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2015\)018](#)) sur le projet de loi sur les amendements constitutionnels concernant l'immunité des membres du parlement et des juges ([CDL-REF\(2015\)006](#)), rédigé sur la base des observations de M. Bartole, de Mme Suchocka et de M. Tuori.

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Pavlo Petrenko, Ministre de la Justice de l'Ukraine et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis final conjoint de la Commission de Venise et la Direction des droits de l'homme (DGI), ([CDL\(2015\)023](#)) sur le projet de portant modification à la loi sur l'intégrité du Gouvernement ("loi de lustration") de l'Ukraine et à d'autres lois pertinentes de l'Ukraine ([CDL-REF\(2015\)015](#)), suite à l'adoption en décembre 2014 d'un avis intérimaire sur la loi de lustration ([CDL-AD\(2014\)044](#)), rédigé sur la base des observations de Mme Bilkova, de M. Papuashvili, de Mme Peters, de Mme Suchocka, de M. Vermeulen et de M. Gerhard Reissner (expert de la DGI).

La Commission sera informée de l'avancement des travaux sur la loi sur les élections locales.

## 11. Géorgie

La Commission est invitée à examiner, en vue de son adoption, le projet de mémoire amicus curiae pour la Cour constitutionnelle de la Géorgie ([CDL\(2015\)021](#)) sur la règle non ultra petita dans les affaires pénales, rédigé sur la base des observations de Mme Cleveland, de M. Knezevic et de M. Nicolatos.

Les sous-commissions sur les institutions démocratiques et sur les droits fondamentaux examineront ce projet d'avis lors de leur réunion conjointe du 18 juin 2015.

La Commission sera informée de l'avancement de la réforme constitutionnelle en Géorgie et de la nouvelle demande pour un avis sur le projet d'amendements à la loi sur le service du procureur ([CDL-REF\(2015\)008](#)). Elle est invitée à autoriser les rapporteurs (M. Barrett et M. Esanu) à envoyer l'avis préliminaire sur ces amendements aux autorités avant son adoption à la session d'octobre.

## 12. Kirghizstan

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec Mme Natalia Nikitenko, Présidente de la Commission des droits de l'homme, de la législation constitutionnelle et de la structure de l'Etat, et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis conjoint de la Commission de Venise de de l'OSCE/BIDDH ([CDL\(2015\)022](#)) sur les amendements à la Constitution de la République kirghize ([CDL-REF\(2015\)020](#)) rédigé sur la base des observations de Mme Aydin, de M. Endzins, de M. Gstöhl, de M. Kang, de M. Vardzelashvili ainsi que des experts de l'OSCE/BIDDH.

Les sous-commissions sur les institutions démocratiques et sur les droits fondamentaux examineront ce projet d'avis lors de leur réunion conjointe du 18 juin 2015.

13h00-14h30	<i>Déjeuner</i>
14h30-16h00	<i>Discussion et adoption des avis concernant des Etats (suite)</i>

## 13. Hongrie

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. László Trócsányi, Ministre de la Justice de la Hongrie, et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2015\)020](#)) sur la législation sur les médias (la loi CLXXV sur les services des médias et le mass media; la loi CIV sur la liberté de la presse et la législation sur l'imposition des revenus de publicité pour le mass media) ([CDL-REF\(2015\)011](#)) rédigé sur la base des observations de M. Alivizatos, de M. Frendo, de M. Velaers et de Mme Eve Salomon (experte de la DGI).

Les sous-commissions sur les institutions démocratiques et sur les droits fondamentaux examineront ce projet d'avis lors de leur réunion conjointe du 18 juin 2015.

## 14. Italie

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Bruno Dorigatti, président du Conseil provincial de Trente, et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2015\)019](#)) sur une initiative populaire sur la participation publique, l'initiative citoyenne,

les référendums et les initiatives populaires et les modifications à la loi électorale de la province de Trente ([CDL-REF\(2015\)016](#) et [017](#)) rédigé sur la base des observations de M. Castella Andreu, de Mme Kiener, de M. Maiaini et de Mme Peters.

Ce projet d'avis sera examiné par le Conseil des élections démocratiques lors de sa réunion du 18 juin 2015.

M. Bartole informera la Commission de la réforme de la législation électorale en Italie.

16h00-16h15	<i>Pause-café</i>
16h15-18h00	<i>Discussion et adoption des avis concernant des Etats (suite)</i> <i>Etudes et rapports</i>

## 15. République de Moldova

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Mihail Cotorobai, Médiateur de la République de Moldova et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2015\)013](#)) sur la loi sur le médiateur de la République de Moldova ([CDL-REF\(2015\)018](#)), rédigé sur la base des observations de Mme Err, de M. Huseynov et de M. Sorensen.

## 16. Tunisie

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Mohamed Salah Ben Aissa, Ministre de la Justice et avec M. Amin Mahfoudh, Président de la Commission d'experts pour l'élaboration du projet de loi sur la Cour constitutionnelle, sur la préparation de celui-ci.

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Abada Kefi, Président de la Commission sur la législation générale, sur la loi récemment adoptée, sur le Haut Conseil de la magistrature de la Tunisie. [Lien à loi traduite par l'UNDP](#)

## 17. Rapport sur les restrictions à la liberté d'expression et la liberté d'association des juges

La Commission est invitée à examiner, en vue de son adoption, le projet de rapport ([CDL\(2015\)025](#)) sur les restrictions à la liberté d'expression et la liberté d'association des juges rédigé sur la base des observations de M. Grabenwarter, de M. Hirschfeldt et de M. Kreca à la demande de la Cour interaméricaine des droits de l'homme.

\*\*\*\*\*

20h00

Dîner à:  
Palazzo Franchetti (Istituto Veneto di Scienze, Lettere ed Arti)  
Ponte dell'Accademia  
Venezia  
Tel: + 39 041 2407711  
<http://www.palazzofranchetti.it/en/>

**Samedi, 20 juin 2015**

9h00-10h30

*Etudes et rapports (suite)*  
*Coopération avec d'autres pays*  
*Information sur les développements constitutionnels dans d'autres pays*  
*Organisation des administrations électorales arabophones*

**18. Rapport sur la méthode de désignation des candidats au sein des partis politiques**

La Commission est invitée à examiner, en vue de son adoption, le projet de rapport sur la méthode de désignation des candidats au sein des partis politiques ([CDL\(2015\)028](#)) rédigé sur la base des observations de Mme Alanis Figueroa, de Mme Biglino et de M. Craig.

Ce projet de rapport sera examiné par le Conseil des élections démocratiques lors de sa réunion du 18 juin 2015.

**19. Rapport préliminaire sur l'exclusion des délinquants du Parlement**

La Commission est invitée à examiner, en vue de son adoption, le rapport préliminaire sur l'exclusion des délinquants du Parlement ([CDL\(2015\)029](#)) rédigé sur la base des observations de M. Bartole, de M. Kask et de M. Sorensen. Ce rapport fait suite à une demande des autorités albanaises, qui sont en train de rédiger la législation portant en particulier sur la question des personnes ayant un casier judiciaire, qui occupent une fonction publique ou cherchent à être élues ou nommées à une telle fonction.

Ce projet de rapport sera examiné par le Conseil des élections démocratiques lors de sa réunion du 18 juin 2015.

**20. Coopération avec d'autres pays**

*Pérou*

La Commission sera informée de l'avancement des travaux sur les projets d'avis sur le Code pénal concernant les dispositions de crimes de haine et autres du Pérou et sur la Loi concernant la lutte contre la discrimination du Pérou.

*Turquie*

La Commission sera informée de l'avancement des travaux sur le projet d'avis sur la Loi N°5651 sur internet et articles 216, 301 et 314 du Code pénal de la Turquie.

**21. Information sur les développements constitutionnels dans d'autres pays**

*Royaume-Uni*

M. Clayton informera la Commission des développements concernant la loi sur les Droits de l'Homme.

## **22. Organisation des administrations électorales arabophones**

M. Frendo informera la Commission de la participation de la Commission de Venise à la réunion de lancement d'une Organisation des administrations électorales arabophones qui s'est tenue à Beirut les 8-9 juin 2015.

10h30-10h45  
11h15-12h45

*Pause-café  
Programme de l'Université d'Oxford sur la science des Constitutions  
Commission pour l'égalité entre les femmes et les hommes  
Compilations des avis et des rapports de la Commission de Venise  
Rapport de la réunion du Conseil des élections démocratiques  
Rapport de la réunion de la Sous-commission sur l'Etat de droit*

## **23. Information sur le programme de l'Université d'Oxford sur la science des Constitutions**

M. Denis Galligan, Mme Monika Magyar et M. Daniel Smilov informeront la Commission de ce programme.

## **24. Commission pour l'égalité entre les femmes et les hommes**

M. Clayton informera la Commission des résultats de la réunion de la Commission pour l'égalité entre les femmes et les hommes qui s'est tenue à Strasbourg le 16 avril 2015.

## **25. Compilations des avis et des rapports de la Commission de Venise**

La Commission est invitée à entériner les compilations des avis et des rapports de la Commission de Venise dans le domaine de la justice constitutionnelle ([CDL\(2015\)024](#)) et sur les procureurs ([CDL\(2015\)027](#)).

## **26. Rapport de la réunion du Conseil des élections démocratiques (18 juin 2015)**

Le Président du Conseil informera la Commission des résultats et des conclusions de la réunion qui s'est tenue le 18 juin 2015.

[Lien à l'ordre du jour annoté](#)

Le projet d'avis sur une initiative populaire sur la participation publique, l'initiative citoyenne, les référendums et les initiatives populaires et les modifications à la loi électorale de la province de Trente (Italie) et les projets de rapport sur la méthode de désignation des candidats au sein des partis politiques et sur l'exclusion des délinquants du Parlement seront traités sous les points 14, 18 et 19.

## **27. Rapport de la réunion de la Sous-commission sur l'Etat de droit (18 juin 2015)**

Le Président de la Sous-commission informera la Commission des résultats et des conclusions de la réunion qui s'est tenue le 18 juin 2015.

[Lien à l'ordre du jour annoté](#)

12h45-13h00

*Session de clôture*

**28. Autres questions****29. Dates des prochaines sessions et dates des sessions 2016**

Le calendrier des sessions de 2015 est confirmé comme suit :

104 <sup>e</sup> session plénière	23-24 octobre 2015
105 <sup>e</sup> session plénière	18-19 décembre 2015

Les réunions des sous-commissions ainsi que la réunion du Conseil des élections démocratiques auront lieu la veille des sessions plénières.

La Commission est invitée à confirmer le calendrier des sessions pour l'année 2016 :

106 <sup>e</sup> session plénière	11-12 mars 2016
107 <sup>e</sup> session plénière	10-11 juin 2016
108 <sup>e</sup> session plénière	14-15 octobre 2016
109 <sup>e</sup> session plénière	9-10 décembre 2016

Les réunions des sous-commissions ainsi que la réunion du Conseil des élections démocratiques auront lieu la veille des sessions plénières.

[Lien à la liste provisoire des participants](#)

[Lien à la liste des réunions](#)

[Lien au plan de table](#)